

## **Communiqué**

### **Occupations anarchiques des voies de circulation : le Gouvernement donne un délai aux occupants**

Il nous a été donné de constater l'encombrement et l'empiètement des voies de circulation et des trottoirs par des véhicules abandonnés, des stationnements anarchiques, des garages de réparation et des kiosques, entraînant des perturbations et nuisances dans la libre circulation des personnes et leurs biens à Conakry.

En conséquence, le Ministère d'Etat aux Transports, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire et le Ministère des Travaux Publics, invitent les occupants à prendre toutes les dispositions nécessaires pour libérer les voies publiques au plus tard le 29 mai 2019.

Passé ce délai, l'Etat se réserve le droit de récupérer ces encombrements physiques et les mettre aux enchères sans préjudice des poursuites judiciaires contre les contrevenants conformément aux articles L211.1 et L211.2 du code de l'urbanisme.

Les Ministres attachant du prix à ces mesures, comptent sur l'esprit civique des citoyens.

Les Autorités Régionales, Communales, Administratives et Militaires sont chargées de l'application de l'esprit du présent communiqué.